

Motion du 6 septembre 2023 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Christian Steiner, Daniel Dany Pastore, Gabriela Sonderegger et Jean-François Albanesi: «Des bouquinistes sur la place Saint-Antoine».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre 2023)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Permettez-nous d'attirer votre attention sur un projet qui pourrait grandement contribuer à l'enrichissement culturel, social et touristique de la ville de Genève ainsi que du canton. Il s'agit de l'installation de bouquinistes sur la place Saint-Antoine, au-dessus du parking éponyme.

Les bouquinistes ont une longue tradition historique dans de nombreuses villes à travers le monde. Ainsi, ils apportent une vie vibrante et une présence culturelle unique aux espaces publics. Ils sont souvent une attraction touristique très prisée. Ils offrent aux passants l'opportunité de découvrir des trésors littéraires, des livres d'occasion et des ouvrages rares qui ne sont souvent pas disponibles dans les librairies traditionnelles.

En leur donnant l'occasion de s'installer sur la place précitée, nous pouvons créer un point de rencontre culturel idéal où résidents et touristes pourraient découvrir des livres de qualité dans un cadre charmant, unique et historique. Les bouquinistes apporteraient une atmosphère spéciale à la Vieille-Ville de Genève, renforçant ainsi son caractère pittoresque et son attrait culturel.

En plus de l'aspect esthétique, l'installation de bouquinistes sur la place Saint-Antoine pourrait apporter des nombreux avantages et bienfaits à nos citoyens. Tout d'abord, cela favoriserait la promotion de la lecture et cultiverait l'amour des livres. En effet, en facilitant l'accès à une sélection riche et variée de livres, l'on conduirait les habitants de Genève ainsi que les visiteurs de notre cité à la découverte de nouvelles œuvres littéraires et à l'approfondissement de leur culture. Certainement, cela va contribuer également à encourager l'apprentissage de la lecture, en particulier chez les plus jeunes, qui vivent sous l'emprise des smartphones.

In fine, ce nouvel emplacement de bouquinistes contribuera inévitablement à la vie économique locale. Il attirera des visiteurs avides de ces lieux mythiques en voie de disparition, qui sont susceptibles de consommer dans les commerces environnants. Ainsi, en encourageant l'activité économique de la ville de Genève, l'installation de bouquinistes va conséquemment faire bénéficier aussi bien les acteurs culturels que les entrepreneurs locaux.

En somme, tout en créant un espace d'échange favorable à la cohésion sociale, ce projet rehaussera manifestement le niveau culturel, dynamisera l'économie et renforcera le lien social au sein de notre ville et ce, à l'heure de l'émiettement des relations humaines sous l'effet de l'intelligence artificielle.

Considérant:

- les bienfaits de la lecture sur la santé, notamment:

- l'amélioration de l'intelligence émotionnelle;
 - la réduction du stress;
 - le gain de bien-être;
 - le développement des connaissances et de la mémoire;
 - l'amélioration de la rédaction et l'enrichissement du vocabulaire.
-
- la place du livre comme un objet culturel de valeur ancré et inchangé depuis plus de cinq cents ans;
 - la crainte d'une disparition programmée de cet objet sous sa forme actuelle;
 - que les bouquinistes, dans une librairie à ciel ouvert, participent au charme d'une ville avec ses animations et son trésor littéraire et historique;
 - les apports culturels, littéraires, sociaux et touristiques à Genève;
 - l'attrait culturel et le caractère pittoresque de la Vielle-Ville;
 - l'emplacement idéal de la place Saint Antoine;
 - la volonté de valoriser et de promouvoir le métier de bouquiniste,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition un espace aménagé et dédié à l'installation de bouquinistes sur la place Saint-Antoine;
- de réglementer l'exploitation de ces emplacements et leurs conditions d'occupation;
- de faire un bilan après deux ans d'exercice.